



Déclaration de SUD éducation académie de Montpellier pour la FS du 24 juin 2025

Contexte national

Les conditions de travail des personnels quelle que soit leur catégorie continuent de se dégrader. La période d'austérité budgétaire n'augure rien de bon en termes de santé au travail et de conditions de travail, les 4000 suppressions de postes évitées suite à la censure du gouvernement Barnier vont certainement revenir à l'occasion du PLF 2026 qui nous promet déjà 40 milliards d'euros d'économies qui n'auront pour effet que de dégrader davantage le service public d'éducation. Les suppressions de postes à venir vont aggraver la situation d'une académie qui peine déjà à couvrir ses besoins notamment en moyens de remplacement. Fermer des classes c'est surtout charger les effectifs. Au lieu de profiter de la baisse démographique pour améliorer le taux d'encadrement des élèves, le gouvernement fait le choix inverse. La question de l'accès et de la qualité du service public en dégradation est régulièrement pointée par les autorités indépendantes comme la défenseuse des droits.

Santé mentale

Le gouvernement a trouvé sa dernière grande cause nationale : la santé mentale. Si la communication n'était pas aussi creuse et les moyens si indigents, on serait tenté de considérer que le gouvernement s'est emparé d'un vrai sujet de santé publique. Mais comment mener une politique digne de ce nom sur un sujet si complexe quand on voit l'état de notre système de santé ? Être suivi·e par un·e psychiatre ou un pédo-psychiatre relève de la gageure. Nous avons participé à un Groupe de Travail qui pose des constats alarmants pour le monde du travail : 23 % des salarié·es s'estiment en mauvaise santé mentale. Et pourtant, aucun moyen supplémentaire ne sera mis en place dans le cadre d'une politique de santé au travail. Nous ne pouvons que nous inquiéter quand tous les indicateurs montrent que le risque organisationnel n'a jamais été aussi fort. La première étape nécessaire est de mettre fin au train des réformes que les personnels subissent : réforme du lycée Blanquer, réforme du baccalauréat, choc des savoirs, parcours en Y, déploiement d'Op@le... La politique ministérielle préfère la communication plutôt que la santé des personnels : pour chacune des réformes citées en exemple, à aucun moment les instances représentatives du personnel chargées des questions de santé et conditions de travail n'ont été saisies ou consultées. Pour SUD éducation académie de Montpellier, il y a urgence à temporiser les dernières réformes imposées, à

redonner aux personnels l'autonomie dont ils et elles ont besoin dans leur travail. L'administration doit cesser de pressurer les personnels et ne plus créer du risque organisationnel. Le code du travail rappelle justement que la première obligation de l'employeur est de faire disparaître le risque.

Amiante

Depuis deux ans, nous intervenons régulièrement sur la question de la présence d'amiante sur les lieux de travail de l'académie. Sous la pression des organisations syndicales, le ministère se saisit enfin de la question avec la publication d'un plan national amiante, qui ne répond pas à toutes nos demandes mais qui a au moins le mérite de poser le sujet comme un objectif opérationnel, ce qui va de pair avec l'instruction adressée au recteur-rices le 9 avril dernier. SUD éducation académie de Montpellier demande la mise en place d'un GT amiante académique qui pilote le plan amiante national dans sa déclinaison sur le terrain, nous souhaitons un GT de travail dans lequel nous puissions étudier des situations concrètes et leur traitement, et qu'un bilan soit fait devant la formation spécialisée académique quant au suivi du plan académique amiante.

Bien que nous eussions préféré une réponse formelle à l'avis unanime de la séance novembre 2024, nous accueillons de façon positive la mise en place d'un GT Accidents de service et maladies professionnelles dans la programmation des travaux de la Formation spécialisée pour l'année 2025-2026, qui répond à l'avis que nous avons soumis à cette instance, avis qui n'a du reste toujours pas été publié.

Pour conclure, nous avons bien pris note de l'inscription dans l'ordre du jour des points demandés par SUD éducation académie de Montpellier et la FSU. Nous regrettons que l'administration refuse d'inscrire la situation de l'école élémentaire Petit Villard de Bessèges.

Premièrement : le cadre réglementaire ne permet pas à l'administration de refuser des points lorsqu'ils sont demandés par au moins la moitié des membres de l'instance, ce qui est le cas ici.

Deuxièmement, la FS départementale ne traite pas correctement la situation ; c'est le syndicat auteur du droit d'alerte en FS-D qui l'affirme dans un avis déposé en instance au printemps.

Troisièmement, sans entrer en conflit avec la formation spécialisée du Gard, cette situation est un cas d'école intéressant pour les travaux de notre instance notamment le traitement du risque amiante dans les collectivités : entreprises non agréées par le COFRAC, travaux qui semblent non conformes et pour lesquels nous n'avons toujours pas de réponse depuis nos sollicitations du 20 mars et du 22 mai... Nous pourrions collectivement en tirer des enseignements, à condition d'en parler au sein de l'instance.